



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

P.R.E.J. de BORDEAUX

Le 1^{er} juillet 2022



RETOUR au P.R.E.J. BORDEAUX ? **VERS LE FUTUR**

Le jeudi 30 juin 2022, un équipage de 5 agents du P.R.E.J. Bordeaux effectue une reconstitution judiciaire sur Limoges, censée se terminer vers 23h00.

Vers 18h00, Madame le Juge leur annonce que celle-ci ne se terminera qu'aux alentours de 02h00 du matin... oups

Sachant qu'il y a 3 heures de route pour retourner à l'unité, le chef d'escorte rend compte à l'officier de permanence. Vu que les agents rentreraient vers 05h00, ils ne pourraient en conséquence pas honorer leur mission du lendemain.

Mais voilà, surprise (ou pas...) l'officier du P.R.E.J. informe les agents concernés que le service de l'A.R.P.E.J. refuse d'annuler une mission et leur demande de se présenter à midi.

Après une mission d'une durée de 22h15 :

N'aurait-il pas été plus prudent et plus respectueux de laisser les agents en repos, afin qu'ils constatent que quelque fois notre Administration sait se montrer reconnaissante et surtout respecte le cadre réglementaire !!??

Cet incident n'est qu'un petit exemple de ce qu'il se passe sur le P.R.E.J. Bordeaux depuis un certain temps. Changement de mission et d'horaire la veille pour le lendemain, annulation des formations, rétention d'informations concernant la durée des missions ou le profil des détenus...etc

Ce jour à Saintes, une instruction affichée 1 heure a duré en fait 6 heures (le magistrat sur place confirme que l'A.R.P.E.J. a été mis au courant !).

Le P.R.E.J. de Bordeaux fonctionnait correctement après une période difficile. Il ne faudrait pas faire machine arrière et que les avancées syndicales précédentes soient remises en question, bien au contraire.

Le S.P.S. du P.R.E.J. Bordeaux espère que la réunion du 12 juillet 2022 prévue avec vos services, apportera des réponses claires au questionnement légitime des agents quant au fonctionnement de leur outil de travail.

Le bureau local S.P.S. PREJ de BORDEAUX